

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 049-214901803-20260407-04_2026_19-DE

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Nathalie MANCEAU - Yann NIORE - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Justine CORDIER - Patrice PEGE - Françoise RICHARD - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Danielle MABILLEAU - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT

Absents excusés : Coline BILLY donne pouvoir à Michel RICOU
Jean-Luc FOURREAU donne pouvoir à Vanessa BRAULT

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage : 10/04/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27

Objet : Finances – Restauration scolaire – convention Ville / OGEC des écoles privées ND du Thenais – Sacré-Cœur - (04/2026-19)

L'OGEC du collège Saint Joseph est le gestionnaire de la restauration scolaire des élèves de l'Ecole primaire privée Sacré Cœur – Notre Dame du Thenais. Et à ce titre exclusivement, l'OGEC de l'Ecole primaire privée Sacré Cœur – Notre Dame du Thenais sollicite à la Commune le subventionnement de la restauration de l'ensemble scolaire privé élémentaire et maternelle pour les élèves résidant sur la Commune de Longué-Jumelles.

Considérant que la convention 2024-2026 prévoit une participation communale à hauteur de 0,84€ par repas servi aux élèves résidant à Longué-Jumelles,

Considérant que 28 294 repas ont été distribués aux élèves résidant à Longué-Jumelles lors de l'année scolaire 2024-2025,

Sur proposition de Madame PEHU, Conseillère déléguée en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'OGEC de l'Ecole primaire privée Sacré Cœur – Notre Dame du Thenais une subvention de 23.766,96 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 657481 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,


F. MORTIER